



# LPA JURI'SCOPE

Jun, 23, 2023

N° 21

LES SOCIÉTÉS COMMERCIALES

À L'ÈRE DU NUMÉRIQUE

Série 1: l'évolution de la vie sociétaire face  
à la prolifération du numérique

SCIENCE SAVOIR  
FAIRE  
&  
EXPERTISE

L'ÉQUIPE DE RÉDACTION

ADEL FENDRI      YASMINE FKI  
NESRINE HEDFI      CYRINE MIGHRI

 [WWW.LPA-LEGAL.COM.TN](http://WWW.LPA-LEGAL.COM.TN)

 <https://www.linkedin.com/company/legal-partners-advisors/>

 <https://www.facebook.com/profile.php?id=100089715340398>

# LES SOCIÉTÉS COMMERCIALES À L'ÈRE DU NUMÉRIQUE



**L'**avènement de l'ère numérique a transformé en profondeur le paysage juridique, notamment le droit des sociétés commerciales. Le numérique a engendré des changements majeurs dans la manière dont les sociétés commerciales opèrent et interagissent avec leurs parties prenantes. Les technologies numériques ont permis de simplifier et d'accélérer les processus commerciaux, de favoriser la création de nouvelles formes d'entreprises et de stimuler l'innovation.

De ce fait, la révolution numérique a eu un impact considérable sur la discipline des sociétés commerciales, qui a dû s'adapter aux nouvelles réalités et opportunités offertes par la digitalisation. La première transformation numérique qui a marqué cette discipline était à travers la dématérialisation progressive des titres financiers.

Historiquement, les transactions financières étaient réalisées au moyen de titres papier, tels que les actions et les obligations, qui étaient échangés physiquement. Cependant, avec l'avènement du numérique, ces titres ont été progressivement transformés en formes électroniques, stockées dans des systèmes informatiques sécurisés. Cette dématérialisation a simplifié les opérations financières, réduit les coûts et facilité les échanges internationaux.<sup>1</sup>

1. Hubert de VAUPLANE, des titres papiers aux titres digitaux, Revue d'économie financière 2018 N°129



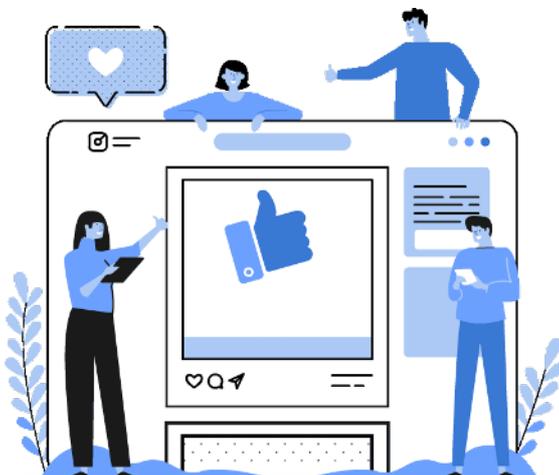
La technologie du block Chain se profile vraisemblablement comme la nouvelle étape marquant une mutation technologique en matière d'instruments financiers. En droit comparé notamment en droit français, c'est l'ordonnance n°2017-1674, du 8 décembre 2017 relative à l'utilisation d'un dispositif d'enregistrement électronique partagé pour la représentation et la transmission des instruments financiers constitue à cet égard une étape décisive dans la reconnaissance des effets du Block Chain sur le mode de la détention et de la circulation des instruments financiers.<sup>2</sup>

En Tunisie, la dématérialisation des titres financiers n'a pas dépassé le stade de comptabilisation. Il est nécessaire alors, aujourd'hui, de redoubler les efforts par les autorités compétentes afin de suivre le développement du monde numérique et instaurer une transformation digitale plus poussée.

Le numérique a investi les murs des entreprises aussi. Dans un premier temps, il était question de renforcement des forces commerciales à travers la vente sur le web pour se généraliser dans un deuxième temps sur l'ensemble des services de l'entreprise.<sup>3</sup>

Les avancées technologiques rapides et l'expansion d'Internet ont créé de nouveaux défis et opportunités pour les entreprises, nécessitant des adaptations légales et réglementaires afin de s'aligner sur ce nouvel environnement numérique.

Dans cet article ,nous abordons spécifiquement l'évolution de la vie sociétairé face à la prolifération du numérique dans **une première série** ,pour se terminer de mettre l'accent sur les enjeux de l'expansion numérique sur les sociétés commerciales dans **une deuxième série**.



2.Les mutations technologiques en matière de titres financiers, LPA NEWS LEGAL & TAX Janvier 2023  
3.<https://etcdigital.fr/blog/enjeux-importance-digitalisation-pour-les-entreprises/>

# SÉRIE 1 : L'ÉVOLUTION DE LA VIE SOCIÉTAIRE FACE À LA PROLIFÉRATION DU NUMÉRIQUE

La numérisation croissante a révolutionné le fonctionnement des sociétés commerciales, en transformant leurs processus afin de s'adapter aux nouveaux outils et méthodes offerts par la digitalisation (B). Au cœur de cette transformation, s'introduit la digitalisation de l'étape d'immatriculation des sociétés (A).

## **A: La digitalisation de l'étape d'immatriculation des sociétés :**

La numérisation des démarches administratives est un chemin traversé par de nombreux pays développés. Ces pays cherchent à moderniser leurs systèmes administratifs en utilisant les technologies de l'information et de la communication pour rendre les procédures plus efficaces et plus accessibles pour les citoyens et les entreprises.

La numérisation a également révolutionné les procédures d'immatriculation des sociétés commerciales. En effet, cette technique a radicalement modifié la façon dont les entrepreneurs établissent leur présence légale sur le marché. Traditionnellement, cette étape impliquait des processus administratifs complexes nécessitant la manipulation de nombreux documents

physiques et des démarches en personne auprès des autorités compétentes. Cependant, l'avènement du numérique a ouvert la voie à une approche plus moderne et efficace.

En transférant les procédures d'immatriculation vers des plateformes en ligne sécurisées, les entrepreneurs peuvent désormais accéder à des formulaires électroniques, télécharger les documents requis et communiquer avec les autorités compétentes à distance.

Le développement de l'immatriculation en ligne mis en place par les pays a contribué à réduire considérablement le délai de traitement de l'inscription. Si la plupart des pays laissent le choix au déclarant du format papier ou dématérialisé, certains ont fait le choix de passer au tout digital comme la Slovaquie.<sup>4</sup>

4. ÉTUDE DU CNGTC, Panorama de l'immatriculation des entreprises dans l'Union Européenne ; disponible sur [https://www.cngtc.fr/en/pdf/80-Brochure\\_Immat\\_Europe.pdf](https://www.cngtc.fr/en/pdf/80-Brochure_Immat_Europe.pdf)



La France, quant à elle, a récemment mis en place un service d'immatriculation en ligne des sociétés en novembre 2019. Ce service permet aux entrepreneurs de créer, modifier ou fermer une entreprise directement via Internet, en remplaçant les procédures papier précédemment utilisées.

C'est fraîchement aussi ,que la Tunisie a commencé de suivre le chemin de digitalisation, en mettant en place un service d'immatriculation en ligne de sociétés. C'était en 2022 ; que le Registre Nationale des

Entreprises RNE a lancé la première procédure 100% digitale d'immatriculation des sociétés.

Ladite procédure nécessite d'avoir un certificat DIGIGO qui permet d'effectuer les signatures électroniques, ainsi qu'un moyen de paiement électronique. Et pour encourager de plus les entrepreneurs à utiliser les services d'immatriculation en ligne, le RNE propose des incitations avantageuses, comprennent une réduction de 50% des frais d'immatriculation habituels.<sup>5</sup>

**La numérisation de l'étape d'immatriculation des sociétés commerciales marque donc le début d'une transformation plus large sur le fonctionnement des entreprises à l'ère numérique. En simplifiant les procédures administratives et en accélérant les délais d'enregistrement, la Tunisie offre une base solide pour l'adoption des nouvelles technologies.**

5.Proservy, Nouvelle réglementation Immatriculation fiscale obligatoire auprès de RNE, disponible sur <https://www.proservy.com/blog/nouvelle-reglementation-immatriculation-fiscale-obligatoire-aupres-du-registre-national-des-entreprises->

## **B : L'étendue de la digitalisation au fonctionnement des sociétés au fonctionnement des sociétés**

L'expansion du numérique a engendré d'importantes transformations dans le fonctionnement des sociétés commerciales, qui ont dû s'adapter aux nouveaux outils et méthodes offerts par la digitalisation.

En France, et en dehors de l'initiative de dématérialisation des titres financiers, l'intégration du numérique et de l'informatique dans la vie quotidienne des entreprises a été marquée par une situation de crise exceptionnelle.<sup>6</sup>

En effet, c'est avec l'épidémie de Covid-19 les autorités compétentes étaient obligé à accélérer le mouvement de digitalisation notamment à travers l'ordonnance n°2020-321 du 25 mars 2020, portant adaptation des règles de réunion et de délibération des assemblées et organes dirigeants des personnes morales et entités dépourvues de personnalité morale de droit privé en raison de l'épidémie de covid-19 pour permettre, temporairement, la tenue d'assemblées générales et de réunions d'organes d'administration à distance. La présente ordonnance est applicable aux assemblées et aux réunions des organes collégiaux d'administration, de surveillance et de direction tenues à compter du 12 mars 2020 et jusqu'au 30 septembre 2021.

Actuellement dans l'UE, les efforts de la Commission européenne se multiplient afin de mettre en place une proposition de directive visant à étendre et à améliorer l'utilisation des outils et processus numériques dans le droit des sociétés de l'Union européenne (UE). Les règles proposées par la commission comprennent notamment :

L'application du principe « une seule fois », de sorte que les entreprises ne devront pas soumettre à nouveau des informations lorsqu'elles créent une succursale ou une société dans un autre État membre

La suppression des formalités, telles que la nécessité d'une apostille ou de traductions certifiées pour les documents de l'entreprise

Un modèle standard multilingue de procuration européenne numérique, qui autorisera une personne à représenter l'entreprise dans un autre État membre ;

Un certificat d'entreprise de l'UE, contenant un ensemble d'informations de base sur les entreprises, qui sera disponible gratuitement dans toutes les langues de l'UE<sup>8</sup>

6. Le droit des sociétés à l'ère numérique - état des lieux et perspectives d'avenir, Colloque - Université de Rennes I, Faculté de droit et de science politique - 8 juin 2021, disponible sur

[https://dsenelpa.sciencesconf.org/data/pages/2021\\_06\\_08\\_DSENELPA\\_Presentation\\_sciencesconf.pdf](https://dsenelpa.sciencesconf.org/data/pages/2021_06_08_DSENELPA_Presentation_sciencesconf.pdf)

7. Article 11 de l'ordonnance n°2020-321 du 25 mars 2020

8. Actuel-juridique.fr, Nouvelle proposition de directive européenne sur la numérisation du droit des sociétés



Les nouvelles technologies qui sont récemment développées ont marqué leur place dans l'expansion numérique des sociétés. En effet, L'utilisation de block Chain pour réaliser et sécuriser des levées de fonds est devenue de plus en plus courante au cours des dernières années. Le block Chain offre plusieurs avantages en termes de transparence, de sécurité et d'efficacité pour les levées de fonds, notamment grâce à la technologie des contrats intelligents. Cette technique est utilisée notamment dans les états unis, le suisse...<sup>9</sup>

La Tunisie quant à elle, a réalisé une étape majeure vers la numérisation des services administratifs relatifs à la vie sociétaire des sociétés .

Dans le cadre du programme National de "E-Gouvernance" pour accompagner la transformation numérique des services administratifs, le législateur Tunisien a digitalisé la procédure d'obtention de label pour la startup .En effet pour obtenir ce label, la société doit remplir un formulaire en ligne via le Portail des Startups.<sup>10</sup>

L'expérience Tunisienne dans le monde digitale est marquée aussi par plusieurs phases.

En effet, outre la digitalisation de l'étape d'immatriculation, le RNE met en place un service digital pour le dépôt de toute autre demande modificative de la situation juridique de la société. Les entrepreneurs alors sont libres de choisir l'une des procédures.

Certes, pour d'autres services à savoir la désignation du bénéficiaire effectif ou encore la réservation d'une dénomination sociale, le RNE a choisi de numériser complètement ces procédures. Alors, il n'est plus possible d'accéder à ces services qu'à travers le portail en ligne.

**“ Aujourd’hui, le numérique est présent aux plusieurs stades de la vie sociétaire, pour les plus petites comme pour les grandes structures.”<sup>11</sup>**



Dans ce cadre, il est important de mettre en lumière le fruit des travaux de la deuxième rencontre en Tunisie de " l'Alliance Francophone des Registres du Commerce AFREC 2023", tenue du 19 au 21 juin 2023, à l'initiative du RNE.

9.Marianne VERDIER, le block Chain et la intermédiation financière, Dans *Revue d'économie financière* 2018/1 (N° 129)  
 10.LPA NEWS LEGAL & TAX Avril 2023, LES STARTUPS ONT LE VENT EN POUPE ZOOM SUR LEURS AVANTAGES !, disponible sur <https://lpa-legal.com.tn/wp-content/uploads/2023/04/Revue-AVRIL-2023-4.pdf>

11.Le droit des sociétés à l'ère numérique - état des lieux et perspectives d'avenir, Colloque - Université de Rennes I, Faculté de droit et de science politique - 8 juin 2021, disponible sur [https://dsenlpa.sciencesconf.org/data/pages/2021\\_06\\_08\\_D\\_SENELPA\\_Presentation\\_sciencesconf.pdf](https://dsenlpa.sciencesconf.org/data/pages/2021_06_08_D_SENELPA_Presentation_sciencesconf.pdf)



Au cours de colloque, la Cheffe du gouvernement Mme Najla Bouden, a indiqué que la Tunisie compte d'ici la fin de 2024, digitaliser à 100 % le Registre National des Entreprises .

**“ Jusqu'à ce jour, le registre national des entreprises est digitalisé à environ 60%. Il s'appuie sur des outils numériques tels que le cachet électronique visible ou la signature électronique ”<sup>12</sup>**

A travers cette déclaration, la Tunisie s'engagera, dans un processus de transformation digitale, qui s'étend à l'écosystème entrepreneurial pour couvrir la vie sociale des sociétés .Cette initiative vise à exploiter pleinement les avantages du numérique dans le développement économique du pays. En investissant dans des technologies innovantes et en favorisant

l'adoption du numérique, la Tunisie ouvre la voie à de nouvelles opportunités pour les entreprises et stimule la croissance dans des domaines clés. Cette démarche stratégique démontre l'engagement du pays à rester à la pointe de l'évolution technologique et à créer un environnement favorable à l'innovation et à l'entrepreneuriat numérique.

De tout ce qui précède, il est clair que les sociétés commerciales ont dû s'adapter et intégrer les nouvelles technologies pour rester compétitives. Le numérique a profondément transformé les modes de communication, les processus d'affaires et les interactions entre les acteurs économiques. Cependant, cette évolution ne s'arrête pas là. Les enjeux de l'expansion numérique sur les sociétés commerciales constituent une nouvelle étape essentielle à explorer.



## Série 2

12.WEBMANAGERCENTER, Transformation digitale en Tunisie : Vers une digitalisation totale du Registre national des entreprises, disponible sur : <https://www.webmanagercenter.com/2023/06/20/509854/transformation-digitale-en-tunisie-vers-une-digitalisation-totale-du-registre-national-des-entreprises/>